

Laboratoire B2A Epinal Saut-le-Cerf : 11 ch la Belle au Bois Dormant, 88000 Epinal
 Praticiens autorisés : Dr G. LEFAURE, Dr P. FILHINE-TRESARIEU, Dr H. SCHWALLER, Dr M. BIEHLER
 Contact : Tél 03 29 68 04 04 - Fax 03 29 68 49 59 – laboratoire.epinal@b2a.fr

STRATEGIE DE DEPISTAGE

- 1^e trimestre • Dépistage combiné 1^{er} trimestre (prélèvement entre 11,0 et 13,6 SA)
- 2^e trimestre • Dépistage par les seuls marqueurs sériques (prélèvement à partir de 14,0 SA)

PATIENTE

Nom : _____
 Date de naissance : _____

Prénom : _____
 Téléphone : _____

RENSEIGNEMENTS CLINIQUES (obligatoires)

Poids actuel de la patiente : _____ kg

Origine géographique :

- Europe/Afrique du Nord/Moyen-Orient
- Afrique sub-sahar/Antilles
- Asie
- Autre : préciser _____

A renseigner :

Tabac (« non » si cigarette électronique ou arrêt tabac >15j)

Oui Non

Diabète insulino-dépendant

Oui Non

Insuffisance rénale chronique

Oui Non

Grossesse antérieure avec trisomie 21 *

Oui Non

Jumeau évanescents/réduction embryonnaire

Oui Non

Grossesse gémellaire*

Oui Non

* le test ADNlc (DPNI) est à proposer d'emblée

Préciser si PMA : FIV/ICSI/TEC : Date de ponction ____ / ____ / ____ ; Date transfert ____ / ____ / ____

Si don d'ovocyte préciser l'âge de la donneuse au moment de la ponction ____

RENSEIGNEMENTS ECHOGRAPHIQUES (obligatoires 1^e trimestre)

Compte-rendu d'échographie à joindre obligatoirement

Identifiant réseau périnatalité : ____ . ____ . ____ . ____ . ____ . ____ . ____ . ____ . ____

Date de l'échographie : _____

Date de début de grossesse : _____

LCC [45-84] : _____ mm

Clarté nucale : _____ mm

ATTESTATION DE CONSULTATION ET CONSENTEMENT ECLAIRE (obligatoire)

Je soussignée atteste avoir reçu du médecin ou de la sage-femme ou du conseiller en génétique sous la responsabilité du médecin généticien (nom, prénom) au cours d'une consultation en date du des informations sur l'examen des marqueurs sériques maternels dont je souhaite bénéficier portant notamment sur :

- les caractéristiques de la trisomie 21 ainsi que les modalités de prise en charge des personnes porteuses de trisomie 21 ; le fait que cet examen permette d'évaluer le risque que l'enfant à naître soit atteint d'une maladie d'une particulière gravité, notamment la trisomie 21 ;
- les modalités de cet examen ;
- une prise de sang est réalisée au cours d'une période précise de la grossesse ;
- un calcul de risque de trisomie 21 est effectué ; il prend notamment en compte les données de l'échographie prénatale du premier trimestre, lorsque ces résultats sont disponibles et utilisables ;
- le résultat de cet examen est exprimé en risque pour l'enfant à naître d'être porteur de trisomie 21. Il ne permet pas d'en établir le diagnostic.

Le résultat du calcul de risque me sera rendu et expliqué par le prescripteur ou un autre praticien ayant l'expérience du dépistage prénatal :

– si le risque est <1/1000, il est considéré comme suffisamment faible pour arrêter cette procédure de dépistage et poursuivre une surveillance simple de la grossesse, même s'il n'écarte pas complètement la possibilité pour le fœtus d'être atteint de l'affection ;

– si le risque est compris entre 1/51 et 1/1000 : un examen de dépistage portant sur l'ADN fœtal libre circulant dans le sang maternel (DPNI) sera proposé pour compléter le dépistage ;

– si le risque est ≥ 1/50, la réalisation d'un caryotype fœtal à visée diagnostique me sera proposée d'emblée. Cet examen nécessite un prélèvement dit invasif (de liquide amniotique, villosités choriales ou sang fœtal). En cas de refus de ma part, un DPNI préalable pourra m'être proposé. En cas de risque élevé établi par le DPNI, seul un caryotype fœtal permettra de confirmer ou non l'existence de l'affection.

Je consens à la réalisation du dosage des marqueurs sériques maternels.

L'original du présent document est conservé dans mon dossier médical. Une copie de ce document m'est remise ainsi qu'au praticien devant effectuer les dosages biologiques et, le cas échéant, le calcul de risque.

Le laboratoire de biologie médicale autorisé par l'agence régionale de santé dans lequel exerce le praticien ayant effectué les dosages et, le cas échéant le calcul de risque, conserve ce document dans les mêmes conditions que le compte rendu de l'examen.

Date : _____

Signature du professionnel de santé :

Signature de la patiente :

Une fois anonymisées, les données recueillies sont transmises à l'Agence de la Biomédecine. Ces données font l'objet d'un traitement informatique destiné à suivre et à évaluer la qualité du dépistage de la trisomie 21. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à votre médecin. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant

PRELEVEUR / LABORATOIRE (1 tube sec centrifugé dans les 8h après le prélèvement)

Nom : _____ Date du prélèvement : _____ Heure : _____